



• LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE- AQUITAINE EN **2017**

LES INTERVENTIONS DES CSAPA EN MILIEU CARCERAL

- Analyse des rapports d'activité des structures

LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE- AQUITAINE EN **2017**

LES INTERVENTIONS DES CSAPA EN MILIEU CARCERAL

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE	1
----------------	---

I. 17 CSAPA REFERENTS DANS LES CENTRES PENITENTIAIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE	2
• 2 560 détenus vus au moins une fois par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2017 .	6
• Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) à l'origine des orientations les plus nombreuses.....	7
• La moitié des patients en difficulté avec l'alcool	8
• 19,5 ETP de professionnels des CSAPA engagés dans les centres pénitentiaires	9

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition par âge des personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2017	7
--	---

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. CSAPA référents des centres pénitentiaires de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2017.	2
Tableau 2. Interventions des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en centre pénitentiaire* en 2017	4
Tableau 3. Nombre de personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2017	6
Tableau 4. Origine de la demande de consultation en centre pénitentiaire des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine (%), en 2017	8
Tableau 5. Répartition des patients selon le produit (addiction) le plus dommageable (%), en 2017	9
Tableau 6. Professionnels des CSAPA intervenant en centre pénitentiaire (en ETP), en 2017	10

INDEX DES FIGURES

Fig 1. Localisation des établissements pénitentiaires dans lesquels les CSAPA interviennent, fin 2017	5
--	---

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan actualisé du dispositif médicosocial d'addictologie. Ce bilan a été initié dans la région dans le cadre des travaux de suivi du premier schéma régional médicosocial d'addictologie 2009-2014 puis du premier Projet régional de santé 2012-2016. Le nouveau schéma régional de santé 2018-2023 s'engage dans l'axe 1-2 « Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé », à « prévenir les conduites addictives et réduire leurs conséquences nocives ». Les actions qui seront mises en œuvre dans ce sens vont pouvoir s'appuyer sur le dispositif médico-social.

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité des structures médicosociales de lutte contre les conduites addictives. Il s'agit des centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA), menant leurs activités en ambulatoire ou dans le cadre d'un hébergement (centres résidentiels), et des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD). Ces rapports d'activité sont renseignés par les structures à la demande de la Direction générale de la santé (DGS). Les CSAPA assurent la gestion de deux dispositifs spécifiques, celui en direction des jeunes : consultations jeunes consommateurs (CJC) et celui en direction de personnes en détention.

Ce document décrit les consultations en milieu carcéral de la région. Les CSAPA ambulatoires, les CSAPA résidentiels, les consultations jeunes consommateurs (CJC) et les CAARUD sont présentés dans des documents distincts.

Deux dispositifs mobilisés pour l'accompagnement de personnes en difficultés avec les consommations de substances psychoactives, les lits halte soins santé (LHSS) et les appartements de coordination thérapeutiques (ACT), vont compléter ce bilan. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a, pour ce faire, organisé un recueil de données auprès de ces structures.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance l'ensemble de ces travaux.

I. 17 CSAPA REFERENTS DANS LES CENTRES PENITENTIAIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

La région compte vingt établissements pénitentiaires qui délivrent les différents régimes de détention : maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale ou différentes modalités d'aménagement des peines. Certains établissements proposent plusieurs régimes de détention, on parle alors de centre pénitentiaire. Il y a dans la région quatorze sites de maisons d'arrêt (personnes prévenues et courtes peines), sept de centres de détention et une maison centrale.

Un CSAPA référent a été nommé dans chaque établissement pénitentiaire avec pour missions principales l'amélioration de la continuité des soins et la coordination de la préparation à la sortie. Un mi-temps d'éducateur spécialisé est financé à ce titre depuis 2011-2012. Dans l'ensemble de la région, 17 CSAPA assurent la mission de CSAPA référent dans au moins un centre pénitentiaire.

Tableau 1. CSAPA référents des centres pénitentiaires de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2017

Établissement pénitentiaire	CSAPA référents
MA Angoulême	16-Anpaa 16
CD Bédénac	17-CH Jonzac
MA Rochefort	17-Le Tremplin-Synergie
MA Saintes	17-Le Tremplin-Synergie
MC Saint-Martin-de-Ré	17-Le Tremplin-Synergie
CD Uzerche	19-Anpaa Limousin 19
MA Tulle	19-CH Brive
MA Guéret	23-CH La Valette
CD Mauzac	24-Anpaa 24
CD Neuvic	24-CEID Dordogne
MA Périgueux	24-CEID Dordogne
CP Gradignan	33-CH Charles Perrens
CP Mont-de-Marsan	40-La Source Landes Addictions
MA Agen	47-ANPAA 47
CD d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot)	47-La Sauvegarde
MA Pau	64-Anpaa 64 Béarn Soule
MA Bayonne	64-Bizia
MA Niort	79-CH Niort
CP Poitiers-Vivonne	86-CH Henri Laborit
MA Limoges	87-CH Esquirol de Limoges

Source : *Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*
 MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire

Parfois, plusieurs CSAPA interviennent de façon complémentaire sur un même centre pénitentiaire. C'est le cas du CSAPA de l'ANPAA Corrèze (19) qui est référent du CD d'Uzerche et intervient également à la MA de Tulle, du CH Charles Perrens qui est référent du CP de Gradignan et intervient également au CD de Neuvic et du CSAPA du CH Esquirol qui est référent de la maison d'arrêt de Limoges et intervient aussi au CD d'Uzerche.

De même, six autres centres interviennent en centre pénitentiaire sans être référents. Ils y réalisent généralement peu d'interventions auprès de détenus déjà suivis par le CSAPA en amont de la détention.

C'est le cas des CSAPA gérés par :

- le CH Rochefort (MA Rochefort),
- le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis (maison centrale de Saint-Martin-en-Ré),
- l'ANPAA 33 (CP de Gradignan et CD de Bedenac),
- l'ANPAA 40 (MA de Mont-de-Marsan),
- l'ANPAA 64 Pays basque (MA de Bayonne)
- le CEID Béarn Addictions (MA de Pau).

Dans la région, sur les 29 CSAPA, quatre n'interviennent pas en milieu pénitentiaire.

Le CSAPA rattaché au groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis a indiqué l'activité d'une assistance sociale (0,5 ETP) à la maison centrale de Saint-Martin-en-Ré. De même le CEID Béarn Addictions intervient à la demande, auprès d'un patient en 2017. Les files actives ont été exclues de la présentation.

Les taux de non réponse à certaines variables sont élevés, ce qui ne permet pas de présenter le traitement de l'ensemble des variables. Les résultats présentés doivent être appréhendés avec précaution.

Tableau 2. Interventions des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en centre pénitentiaire* en 2017

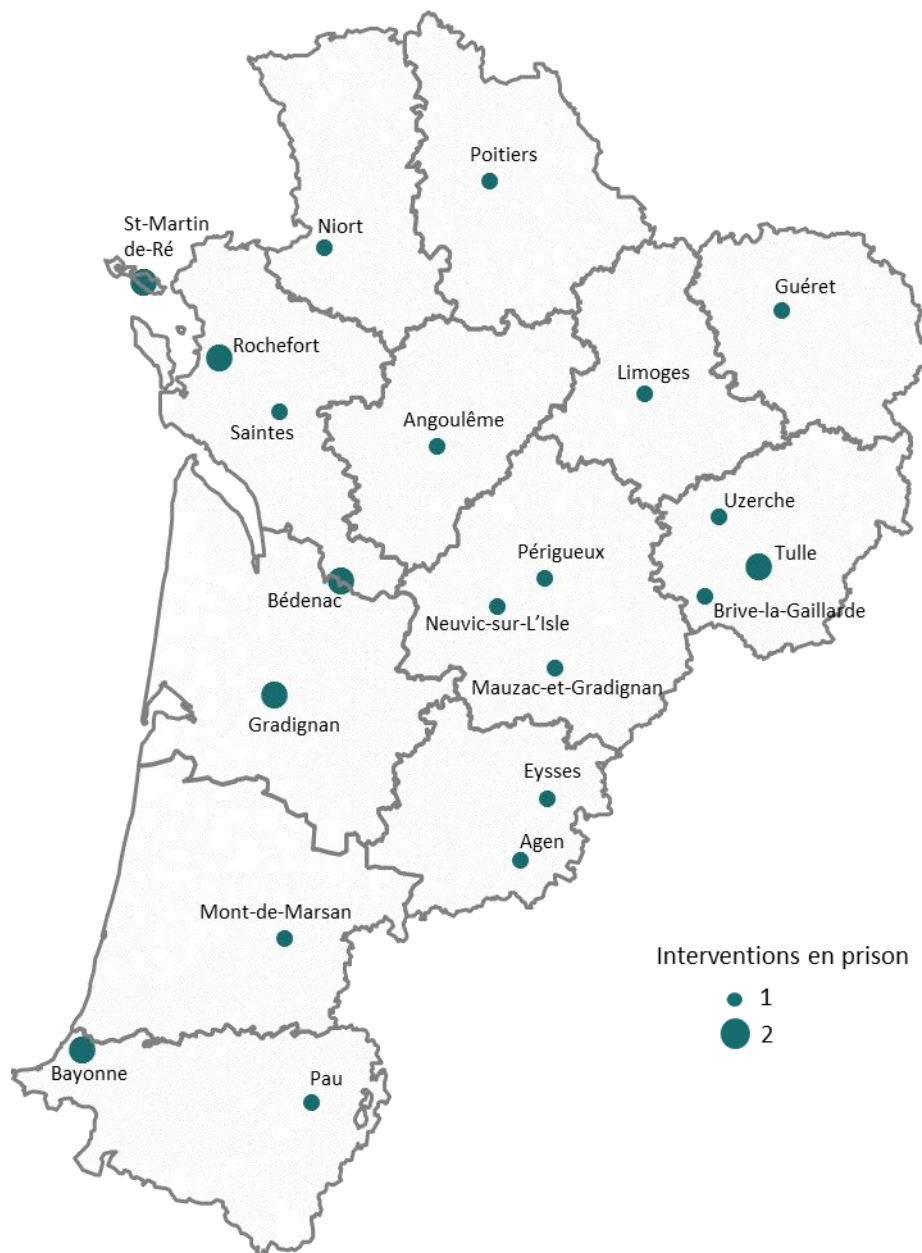
	Centre 1	Centre 2	Centre 3
16-Anpaa 16	MA Angoulême		
17-CH Jonzac	CD Bedenac		
17-Le Tremplin-Synergie	MA Saintes	MA Rochefort	MC Saint-Martin-de-Ré
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	MC Saint-Martin-de-Ré		
19-Anpaa Limousin 19	CD Uzerche	MA Tulle	
19-CH Brive	MA Tulle		
23-CH La Valette	MA Guéret		
24-Anpaa 24	CD Mauzac		
24-CEID Dordogne	MA Périgueux	CD Neuvic	
33-Anpaa 33	CD Bedenac	MA Gradignan	
33-CH Charles Perrens	CP Gradignan	CD Neuvic	
40-Anpaa 40	CP Mont-de-Marsan		
40-La Source Landes Addictions	CP Mont-de-Marsan		
47-Anpaa 47	MA Agen		
47-La Sauvegarde	CD Eysses		
64-Anpaa 64 Béarn Soule	MA Pau		
64-Anpaa 64 Pays Basque	MA Bayonne		
64-Bizia	MA Bayonne		
64-CEID Béarn Addictions	MA Pau		
79-CH Niort	MA Niort		
86-CH Henri Laborit	CP Poitiers-Vivonne		
87-CH Esquirol de Limoges	MA Limoges	CD Uzerche	

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire

En vert foncé : centre pénitentiaire où le CSAPA est référent

Fig 1. Localisation des établissements pénitentiaires dans lesquels les CSAPA interviennent, fin 2017



Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ 2 560 détenus vus au moins une fois par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2017

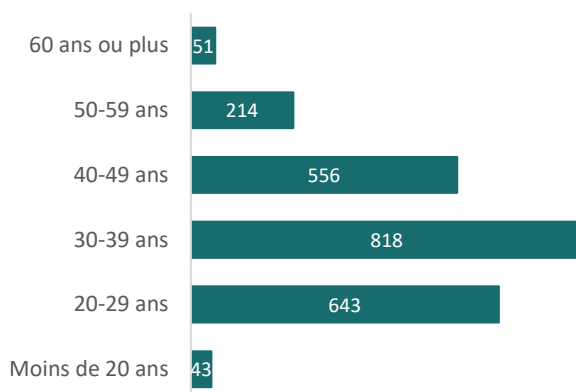
Les CSAPA déclarent avoir vu 2 560 personnes en centre pénitentiaire en 2017. Sept centres ont travaillé avec des femmes. Au nombre de 56, elles représentent 2,2 % des détenus vus par les CSAPA. Près de 30 % des personnes sont âgées de moins de 30 ans, et 11 % ont au moins 50 ans. Deux CSAPA ont indiqué avoir suivi neuf mineurs. L'âge est renseigné pour 91 % de la file active.

Tableau 3. *Nombre de personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2017*

	Nombre
16_Anpa 16	109
17_CH Jonzac	110
17_CH Rochefort	28
17_Le Tremplin-Synergie	199
19_Anpa 19	216
19_CH Brive	96
23_CH La Valette	32
24_Anpa 24	76
24_CEID Dordogne	172
33_Anpa 33	85
33_CH Charles Perrens	168
40_Anpa 40	132
40_La Source Landes Addictions	272
47_Anpa 47	74
47_La Sauvegarde	71
64_Anpa 64 Bayonne	25
64_Anpa 64 Béarn Soule	96
64_Bizia	96
79_CH Niort	200
86_CH Henri Laborit	147
87_CH Esquirol	156
Nouvelle-Aquitaine	2 560

Source : *Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

Graph. 1. Répartition par âge des personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires (en nombre), en 2017



Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) à l'origine des orientations les plus nombreuses

À l'échelle régionale, 34 % des demandes de prise en charge sont de l'initiative du patient ou de ses proches, 40 % des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP ex UCSA unité de consultation et de soins ambulatoires) ou du service médico-psychologique régional (SMPR) et 20 % du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Les modalités d'orientation vers les suivis médicosociaux réalisés par les CSAPA varient selon les CSAPA. Pour certains, une part importante des patients est prise en charge à leur demande ou à celle d'un proche. C'est en particulier les cas des personnes détenues suivies par le CSAPA Synergie qui intervient dans trois centres pénitentiaires, les CSAPA La source Landes Addictions, La Sauvegarde, Anpaa 64 Béarn-Soule et CH Henri Laborit. Pour d'autres, la prise en charge est majoritairement initiée par l'USMP (Anpaa 16-33-47, CH Jonzac et Rochefort, Bizia et CH de Niort). D'autres travaillent en majorité à partir d'une orientation du SPIP (Anpaa 24-40, CH Charles Perrens, CH Esquirol).

Tableau 4. *Origine de la demande de consultation en centre pénitentiaire des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine (%), en 2017*

	Patient / proche	USMP-SMPR	SPIP	Autres	Nb patients (nb renseigné)
16_Anmaa 16	5,5	70,6	11,9	11,9	109
17_CH Jonzac	5,4	91,4	3,2	0,0	93
17_CH Rochefort	0,0	100,0	0,0	0,0	28
17_Le Tremplin-Synergie	77,4	8,5	12,6	1,5	199
19_Anmaa 19	43,5	51,9	4,2	0,5	216
23_CH La Valette	0,0	0,0	0,0	100,0	32
24_Anmaa 24	0,0	5,0	95,0	0,0	60
33_Anmaa 33	0,0	100,0	0,0	0,0	85
33_CH Charles Perrens	0,0	47,0	48,2	4,8	168
40_Anmaa 40	12,8	13,8	73,4	0,0	94
40_La Source Landes Addictions	82,1	7,2	7,2	3,4	263
47_Anmaa 47	7,7	55,4	30,8	6,2	65
47_La Sauvegarde	72,3	3,1	20,0	4,6	65
64_Anmaa 64 Bayonne	0,0	24,0	32,0	44,0	25
64_Anmaa 64 Béarn Soule	72,9	24,0	3,1	0,0	96
64_Bizia	0,0	100,0	0,0	0,0	96
79_CH Niort	2,6	97,4	0,0	0,0	189
86_CH Henri Laborit	73,0	4,4	0,7	21,9	137
87_CH Esquirol	19,4	0,0	71,6	9,0	155
Nouvelle-Aquitaine	34,2	40,0	19,9	5,9	2175

Source : *Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

➤ La moitié des patients en difficulté avec l'alcool

Globalement, le produit considéré comme le plus dommageable est l'alcool qui concerne plus de 48 % des personnes vues dans le cadre d'une consultation CSAPA en centre pénitentiaire. L'addiction aux opiacées et autres drogues concerne 22 % des patients, celle au cannabis 23 %. Les centres de l'Anmaa voient très majoritairement des patients en difficulté avec l'alcool alors que quelques centres semblent spécialisés pour le suivi de patients consommant des drogues. Treize centres ont réalisé un suivi de fumeurs.

Tableau 5. Répartition des patients selon le produit (addiction) le plus dommageable (%), en 2017

	Alcool	Opiacés et autres	Cannabis	Tabac et autres	Total renseigné
16_Anpan 16	89,0	2,8	8,3	0,0	109
17_CH Jonzac	15,2	7,6	12,7	64,6	79
17_Le Tremplin-Synergie	31,2	38,2	27,1	3,5	199
19_Anpan 19	45,8	41,7	11,6	0,9	216
23_CH La Valette	39,6	11,3	26,4	22,6	53
24_Anpan 24	100,0	0,0	0,0	0,0	76
24_CEID Dordogne	47,0	29,5	22,0	1,5	132
33_Anpan 33	67,1	7,1	16,5	9,4	85
33_CH Charles Perrens	56,5	22,6	16,1	4,8	168
40_Anpan 40	90,1	0,0	6,1	3,8	131
40-La Source Landes Addictions	31,3	25,0	38,1	5,6	268
47_Anpan 47	45,0	30,0	25,0	0,0	60
47-La Sauvegarde	46,5	8,5	35,2	9,9	71
64_Anpan 64 Bayonne	60,0	28,0	12,0	0,0	25
64_Anpan 64 Béarn Soule	38,5	25,0	34,4	2,1	96
64_Bizia	56,3	24,0	14,6	5,2	96
79_CH Niort	41,4	21,1	26,6	10,9	128
86_CH Henri Laborit	45,6	17,6	27,9	8,8	136
87_CH Esquirol	24,1	26,9	44,8	4,1	145
Nouvelle-Aquitaine	48,4	22,0	22,8	6,9	2273

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
 Les résultats incomplets de certains CSAPA ne sont pas présentés (non renseigné et file active inférieure à 10)

Les résultats sur le recours à l'injection de drogues par la voie intra-veineuse, les dépistages des hépatites et du VIH et les traitements de substitution ne sont pas présentés car insuffisamment renseignés par une majorité de structures.

➤ 19,5 ETP de professionnels des CSAPA engagés dans les centres pénitentiaires

Les 17 CSAPA référents ont déclaré 15,9 ETP de professionnels intervenant dans les centres pénitentiaires, auxquels s'ajoutent près de 3,5 ETP des autres CSAPA, soit 19,4 ETP. Il s'agit pour 35 % d'ETP d'éducateurs spécialisés et 25% d'autres travailleurs sociaux et coordinateurs, 28 % de temps médical (médecins ou infirmiers) et environ 12 % de temps de psychologue.

Tableau 6. Professionnels des CSAPA intervenant en centre pénitentiaire (en ETP), en 2017

	Médecins	Infirmiers	Psychologues	Éducateurs spécialisés	Autres *	Total renseigné
16_Anpan 16 (R)	0	0,5	0	0	0	0,5
17_CH Jonzac (R)	0,2	0	0	0,32	0	0,52
17_CH Rochefort(R)	0,41				0	0,41
17_Le Tremplin-Synergie				2	0	2
19_Anpan 19 (R)	0,4			0,5	1	1,9
19_CH Brive (R)			0,27		0	0,27
23_CH La Valette (R)	0,1	0,1	0,27		0,05	0,52
24_Anpan 24 (R)		0,23			0,11	0,34
24_CEID Dordogne (R)			0,4		1	1,4
33_Anpan 33	0,15	0,2	0,2	0,2	0,4	1,15
33_CH Charles Perrens (R)				1,5	0	1,5
40_Anpan 40			0,25		0	0,25
40_La Source Landes Addictions (R)	0	0	0	1	0	1
47_Anpan 47 (R)				0,45	0	0,45
47_La Sauvegarde (R)				0,5	0	0,5
64_Anpan 64 Bayonne		0,06			0	0,06
64_Anpan 64 Béarn Soule (R)				0,12	0,56	0,68
64_Bizia (R)	0,04				0,5	0,54
79_CH Niort (R)	0,2	0,1		0,1	0	0,4
86_CH Henri Laborit (R)	0,3	2	1		0,7	4
87_CH Esquirol (R)	0,2	0,2			0,6	1
Nouvelle-Aquitaine	2	3,39	2,39	6,69	4,92	19,39

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2017, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* Autres travailleurs sociaux (assistants sociaux notamment), animateur de prévention, coordinateur, secrétaire, cadre





RÉSUMÉ DU RAPPORT

20 établissements pénitentiaires dans la région où interviennent 21 CSAPA dont 17 CSAPA référents.

19,5 ETP de professionnels dont 60 % de travailleurs sociaux.

2 640 personnes détenues suivies par les CSAPA de la région, dont 9 mineurs et 43 de moins de 20 ans.

40 % des patients ont été orientés vers le CSAPA par l'unité sanitaire présente au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le produit à l'origine des prises en charge les plus nombreuses est l'alcool (48 %), devant les opiacés et autres drogues dures (22 %) et le cannabis (23 %).

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine, en 2017. Les interventions des CSAPA en centre pénitentiaire. Avril 2019. Rapport n° 053 – Volet 4. 11 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS


Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE

 102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

 05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES

4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS

203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT

05.49.38.33.12



contact@ors-na.org



www.ors-na.org